

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 16/09/16 s'est réuni le jeudi 22 septembre 2016, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis VOGEL, Maire

Monsieur Gérard MILLET, Madame Marie-Hélène GRANGE, Monsieur Kadir MEBAREK, Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Monsieur Noël BOURSIN, Monsieur Romaric MOYON, Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Ségolène DURAND (à partir du point n° 7), Monsieur Anthony LEMOND, Adjoint

**Monsieur Xavier LUCIANI, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA (à partir du point n° 14), Madame Jocelyne LANGMANN, Madame Catherine STENTELAIRE (à partir du point n° 6), Monsieur Mohammed HADBI, Madame Corinne AUBANEL, Monsieur Mohamed MOKEDDEM (jusqu'au point n° 31 inclus), Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Valérie VERNIN (à partir du point n° 15) Monsieur Christian CLAUSE, Monsieur Claude BOURQUARD, Monsieur Thierry BRISSON, Monsieur Baytir THIAW, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO (à partir du point n° 7), Madame Farida ATIGUI, Madame Marine GAIGNARD (à partir du point n° 6),
Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Madame Catherine STENTELAIRE (du point n° 1 au point n° 5 inclus), Monsieur François KALFON, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO (du point n° 1 au point n° 6 inclus), Madame Djamila SMAALI PAILLE, Madame Marine GAIGNARD (du point n° 1 au point n° 5 inclus)

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Renée WOJEIK a donné pouvoir à Monsieur Louis VOGEL, Madame Brigitte TIXIER a donné pouvoir à Monsieur Gérard MILLET, Madame Ségolène DURAND a donné pouvoir à Monsieur Romaric MOYON (du point n° 1 au point n° 6 inclus), Monsieur Jean-Claude COULLEAU a donné pouvoir à Monsieur Xavier LUCIANI, Madame Josette CHABANE a donné pouvoir à Monsieur Gérard PILLET, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA a donné pouvoir à Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO (du point n° 1 au point n° 13 inclus), Monsieur Mourad SALAH a donné pouvoir à Monsieur Kadir MEBAREK, Monsieur Mohamed MOKEDDEM (à partir du point n° 32), Madame Valérie VERNIN a donné pouvoir à Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA (du point n° 1 au point n° 14 inclus), Madame Alexandra DUVERNE a donné pouvoir à Madame Chrystelle MAROSZ, Monsieur Thomas GUYARD a donné pouvoir à Madame Farida ATIGUI

SECRETAIRE :

Monsieur Romaric MOYON

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné M. Romaric MOYON en qualité de Secrétaire de Séance.
- ✓ Approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 24 mars 2016.
- ✓ Approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 7 avril 2016.
- ✓ Approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 14 avril 2016.
- ✓ Approuvé le compte-rendu des décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Autorisé la cession de la parcelle AM n° 44 p d'une superficie de 1350 m² environ, sise 22 rue des Fabriques à Melun, au prix de 350 000 euros.
- ✓ Autorisé la cession des parcelles AL n° 166 p et ZA n° 106 p d'une superficie de 6000 m² environ, sises rue des Mézereaux à Melun, au prix de 400 000 euros.
- ✓ Annulé la créance et récupéré la caution suite au décès de Madame IZEQUIERDO, résidente au Foyer Résidence Blanche de Castille.
- ✓ Autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 300 € au Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Melun.
- ✓ Intégré les biens totalement amortis de l'Université Inter Ages à l'actif de la Ville.

- ✓ Accordé la garantie de la Ville de Melun à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt CDC n° 50731 d'un montant total de 2 333 214 €.
- ✓ Approuvé les dépenses d'urgence effectuées suite aux inondations et autorisé le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'urgence du Conseil Régional en faveur des communes et groupements de communes d'Ile de France touchés par les inondations de mai-juin 2016.
- ✓ Approuvé la convention de transaction entre la Ville de Melun et la Direction Générale des Finances Publiques pour l'indemnisation au titre de la non perception en 2015 de la TCFE.
- ✓ Voté la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal équilibrée en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :
 - Fonctionnement : 2 868 331.00 €
 - Investissement : 27 752 532.82 €
 - TOTAL : 30 620 863.82 €
- ✓ Autorisé le Maire à signer la convention avec la CAMVS pour la réalisation d'aménagements cyclables dans diverses rues sur la commune de Melun.
- ✓ Autorisé le Maire à signer le protocole d'accord avec la SCI MARINA/SARL LE RELAIS 77 instituant une servitude de passage vers la rue Lavoisier au profit de la parcelle AL 287 (station-service BP).
- ✓ Attribué une subvention de 5 200 € à l'Association LES RESTAURANTS DU CŒUR au titre du Budget 2016.
- ✓ Approuvé les demandes exceptionnelles de soutien financier auprès de l'Etat, de la Région et du Département au titre des dommages causés lors des inondations sur les équipements culturels de la Ville et leurs biens matériels.
- ✓ Approuvé le Règlement Intérieur modifié des Nouvelles Activités Périscolaires.
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la Crèche Collective « Les Dauphins ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la Crèche Familiale « Les Lutins ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la Halte-garderie « Les Poussinets - Loupiots ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la Crèche Collective « La Coccinelle ».

- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la Crèche Collective « Les Bambins ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le Multi-accueil « Les Bouts d'choux ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le Multi-accueil « les Oursons ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la Crèche Collective « Les Pitchouns ».
- ✓ Créer un emploi d'Ingénieur Principal Territorial, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créer un emploi de Rédacteur Principal de 2ème classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créer un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 1ère classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créer un emploi d'Adjoint d'Animation de 2ème classe au Tableau des Effectifs.
- ✓ Modifié la délibération n° 2002.91.31.243 du 2 octobre 2002 relative aux Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires en raison de modifications statutaires.
- ✓ Créé deux emplois d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, à temps non complet (3h30 hebdo) au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé un emploi de Chargé de Communication multimédia, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Approuvé le vœu proposé par le Groupe « Bien vivre à Melun » : lutte contre la pollution des eaux et pour la protection des populations.


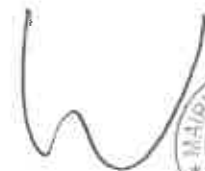
Intervention de Monsieur Kadir MEBAREK et Monsieur Henri MELLIER en rapport au jugement favorable du Tribunal Administratif de PARIS au sujet du Fonds de soutien relatif aux emprunts structurés.

QUESTIONS ECRITES

- 1/ A propos des problèmes d'entretien et de stationnement Square Beauregard.
- 2/ A propos des nuisances de la tour du square de Lorient
- 3/ A propos du parking de Gigastore.
- 4/ A propos des nuisances autour de la Préfecture.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis VOGEL